

L'an deux mille vingt cinq, le vingt mars à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de VALENCE-EN-POITOU (Vienne), appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle de Conseil 8 Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BELLIN Philippe, Maire.

Etaient Présents : M. BELLIN Philippe – Mme POUVREAU Laëtitia - M. HAIRAUT Fabrice - M. PARADOT Wilfried - Mme GEORGEL Sophie – M. DESCAMPS Pierre-Emmanuel - Mme PARADOT Annie - MM. GIRARDEAU Jules – CHASTEL Grégoire - ROBIN Serge – MINAULT Christian – PALLU Gilles - Mme ARTUS Katia - MM. DAVID Jean-Michel - BEGUIER Vincent (arrivée à 20h55 au point Affectation des résultats au 2024 Budget Commune) - Mmes MOINE Agnès - BOYARD-DILLOT Céline - M. BOSSEBOEUF Jean-Claude - Mme PECRIAUX Sybil – M. BOUILLEAU Thierry

Représentés par pouvoir : Mme BONNET Viviane représentée par M. GIRARDEAU Jules – Mme CHEMINET Marie-Claude représentée par M. ROBIN Serge – M. BOUTEILLE Claude représenté par M. DESCAMPS Pierre-Emmanuel – Mme SALBAN Sarah représentée par Mme GEORGEL Sophie – Mme GEOFFROY Emmanuelle représentée par Mme PECRIAUX Sybil - Mme LEBEAU Elodie représentée par M. BOSSEBOEUF Jean-Claude

Absentes excusées : Mme AUGRY Gwenaëlle – Mme COUVRY Nathalie

Absent : M. PORCHERON Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme BOYARD-DILLOT Céline

➤ **Approbation du compte rendu du 13.03.2025**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 mars 2025.

➤ **Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget communal**

Délibération N°2025.03.13/01

Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget communal

Monsieur Bellin rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte

administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Vote du compte administratif 2024 budget commune**

Délibération N°2025.03.13/02

Vote du compte administratif 2024 budget commune

Monsieur BELLIN Philippe, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame POUVREAU Laëtitia, 1ère adjointe.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 594 257,83
	Réalisé :	1 273 739,30
	Reste à réaliser :	717 232 92
Recettes	Prévu :	3 594 257,83
	Réalisé :	1 924 361,66
	Reste à réaliser :	328 613,60
Résultat 2024 :		650 622,36

Résultat 2023 reporté : - 365 652,03

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 7 233 361,75
Réalisé : 3 838 355,08

Recettes Prévu : 7 233 361,75
Réalisé : 4 458 146,42

Résultat 2024 : 619 791,34

Résultat 2023 reporté : 3 019 133,80

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 284 970,33

Fonctionnement : 3 638 925,14

Monsieur BELLIN reprend sa place et prend part au vote.

➤ Affectation des résultats 2024 Budget Commune

Délibération N°2025.03.13/03

Affectation des résultats 2024 Budget Commune

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** : après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 619 791,34

- un excédent reporté de : 3 019 133,80

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **3 638 925,14**

- un excédent d'investissement de : 284 970,33

- un déficit des restes à réaliser de 388 619,32

Soit un besoin de financement de **103 648,99**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024: EXCÉDENT 3 638 925,14

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	103 648,99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : (excédent)	3 535 276,15
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (excédent)	284 970,33

➤ **Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget boulangerie de la commune déléguée de Payré**

Délibération N°2025.03.13/04

Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget boulangerie de la commune déléguée de Payré

Monsieur Bellin rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget boulangerie de Payré du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Vote du compte administratif 2024 Budget boulangerie de Payré**

Monsieur BELLIN Philippe, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame POUVREAU Laëtitia, 1ère adjointe.

Délibération N°2025.03.13/05
Vote du compte administratif 2024 Budget boulangerie de Payré

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu:	28 009.19
	Réalisé:	0.00
	Reste à réaliser:	0.00
Recettes	Prévu:	28 009.19
	Réalisé:	2 011.94
	Reste à réaliser:	0,00
Résultat 2024:		2 011.94
Résultat reporté 2023:		- 25 009.19

Fonctionnement

Dépenses	Prévu:	6 597.00
	Réalisé:	274.82
Recettes	Prévu:	6 597.00
	Réalisé:	6 597.00
Résultat 2024:		6 322.18
Résultat reporté 2023:		0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 22 997.25
Fonctionnement:	6 322.18

Monsieur BELLIN reprend sa place et prend part au vote.

➤ **Affectation des résultats 2024 Budget boulangerie de Payré**

Délibération N°2025.03.13/06

Affectation des résultats 2024 Budget boulangerie de Payré

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** : après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 322,18
- un excédent reporté de : **0,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 6 322,18

- un déficit d'investissement de : 22 997,25
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **22 997,25**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	6 322,18
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 322,18
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 997,25

➤ **Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal
Budget lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé**

Délibération N°2025.03.13/07

**Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget lotissement Le
Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé**

Monsieur Bellin rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Vote du compte administratif 2024 Budget lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé**

Délibération N°2025.03.13/08

Vote du compte administratif 2024 Budget lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé

Monsieur BELLIN Philippe, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame POUVREAU Laëtitia, 1ère adjointe.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu:	116 456,20
	Réalisé:	56 973,10
	Reste à réaliser:	0,00
Recettes	Prévu:	116 456,20
	Réalisé:	56 973,10
	Reste à réaliser:	0,00
Résultat 2024:		0,00
Résultat 2023 reporté:		- 56 973,10

Fonctionnement

Dépenses	Prévu:	118 752,93
	Réalisé:	56 973,10

Recettes	Prévu:	118 752,93
	Réalisé:	56 973,10

Résultat 2024:	0,00
Résultat 2023 reporté:	59 269,83

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	- 56 973,10
Fonctionnement:	59 269,83

➤ **Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé**

Délibération N°2025.03.13/09

Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** : après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	59 269,83
- un excédent reporté de :	0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 269,83
--	-----------

- un déficit d'investissement de :	56 973,10
- un déficit des restes à réaliser de	0,00
Soit un besoin de financement de	56 973,10

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	59 269,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCÉDENT	59 269,83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	56 973,10

➤ **Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux**

Délibération N°2025.03.13/10
Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux

Monsieur Bellin rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Vote du compte administratif 2024 Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux**

Délibération N°2025.03.13/11
Vote du compte administratif 2024 Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux

Monsieur BELLIN Philippe, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame POUVREAU Laëtitia, 1ère adjointe.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
Vote le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	80 387,74
	Réalisé :	39 188,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	80 387,74
	Réalisé :	39 188,87
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat 2024 :		0,00
Résultat reporté 2023 :		- 39 188,87

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	89 283,16
	Réalisé :	39 189,20
Recettes	Prévu :	89 283,16
	Réalisé :	39 188,87
Résultat 2024 :		- 0,33
Résultat reporté 2023 :		48 084,29

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 39 188,87
Fonctionnement :	48 083,96

Monsieur BELLIN reprend sa place et prend part au vote.

➤ Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux

Délibération N°2025.03.13/12

Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** : après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - 0,33
- un excédent reporté de : 48 084,29

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 48 083,96

- un déficit d'investissement de : 39 188,87
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
Soit un besoin de financement de 39 188,87

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	48 083,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCÉDENT	48 083,96
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	39 188,87

➤ **Débat d'orientations budgétaires 2025**

Monsieur Bosseboeuf demande si les logements locatifs rapportent à la commune.

Monsieur Bellin répond qu'il n'y a pas eu de grosses dépenses sur ces logements.

Les travaux de rénovation prévus au budget primitif sont pour les deux logements sis au 2 rue la Vallée à Couhé et un sis à Payré.

Monsieur Bellin indique qu'un état des dépenses et des recettes des logements locatifs sera réalisé sur un an.

Délibération N°2025.03.13/13 **Débat d'orientations budgétaires 2025**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement.

Pour débattre des orientations générales 2025, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu la loi de 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er} ;

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport annexé, a eu lieu.

➤ **Questions diverses**

 **Décisions prises en vertu de la délibération du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire notamment en ce qui concerne le 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

- **Décision N° 08/2025 du 4 mars 2025** d'acquérir auprès ROY ELEC – un onduleur Ellipse ECO Tour la Mairie de Valence en Poitou pour un montant de 110.90 € H.T. soit 133.08 € T.T.C.
- **Décision N°09/2025 du 4 mars 2025** de confier auprès de SARL PROMO DESSIN de Poitiers – un relevé topographique pour la réalisation de travaux de voirie pour la Rue du Theil de Couhé pour un montant de 570.00 € H.T. soit 684.00 € T.T.C.
- **Décision N°10/2025 du 6 mars 2025** d'acquérir auprès de MAVASA de CHATEAUNEUF SUR CHARENTE - des panneaux de signalisation suivants :
 - COUHÉ Commune de VALENCE-EN-POITOU
 - Mirbazin
 - Le Champ du Puits
 - La Fougetterie
 - La Grange du Bois
 - N° 13 et N° 14pour un montant 1 591.51 € H.T. soit 1 909.81 € T.T.C

Questions des conseillers :

Madame Pécriaux demande si les travaux de sécurisation de l'aire de jeux des Minières de Payré sont bien inscrits au budget primitif 2025.

Monsieur Girardeau répond que ceux-ci sont bien inscrits.

La séance est levée à 22h45.

Ordre des délibérations :

- **Délibération N°2025.03.20/01** : Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget communal
- **Délibération N°2025.03.20/02** : Vote du compte administratif 2024 budget commune
- **Délibération N°2025.03.20/03** : Affectation des résultats 2024 Budget Commune
- **Délibération N°2025.03.20/04** : Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget boulangerie de la commune déléguée de Payré
- **Délibération N°2025.03.20/05** : Vote du compte administratif 2024 Budget boulangerie de Payré
- **Délibération N°2025.03.20/06** : Affectation des résultats 2024 Budget Boulangerie de Payré
- **Délibération N°2025.03.20/07** : Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé
- **Délibération N°2025.03.20/08** : Vote du compte administratif 2024 Budget Lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé
- **Délibération N°2025.03.20/09** : Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Bois des Vignes de Ceaux-en-Couhé
- **Délibération N°2025.03.20/10** : Vote du compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux
- **Délibération N°2025.03.20/11** : Vote du compte administratif 2024 Budget lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux
- **Délibération N°2025.03.20/12** : Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement Le Châtaignier de Bel Air de Vaux
- **Délibération N°2025.03.20/13** : Débat d'orientations budgétaires 2025

La secrétaire,

Le Maire,

BOYARD-DILLOT Céline

BELLIN Philippe